

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-322-1923 commissions

n° 42-322-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 septembre 1923

Numéro JO

n° 322 du 30/09/1923

Date du numéro

30 septembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

une commission composée de MM. Brunet, chef du service des douanes, Président, Marill et Rivoire, membres du conseil d'administration, se réunira, sur la convocation de son Président, à l'effet de procéder au rapprochement des écritures de l'Ordonnateur de celles du trésorier-payeur, en ce qui concerne les opérations effectuées au titre du service local, pendant l'exercice 1922,